



**WORLD BANK GROUP**

## **Coopération Banque Mondiale - Royaume du Maroc: Financer la résilience au niveau national et local**

---

**L'expérience du fonds de lutte contre les effets des catastrophes  
naturelles (FLCN)**

**Axel Baeumler**  
Banque mondiale

# Coopération Banque mondiale - Maroc

---

- La BM et le Gouvernement du Maroc ont **travaillé sur la gestion des risques depuis 2008**, y compris les risques des catastrophes naturelles
- Un élément important dans la coopération était **le développement d'un modèle probabiliste des risques (MnhPRA)** qui a quantifié l'impact économique et social des risques des catastrophes naturelles dans tout le territoire au Maroc
- Depuis 2014, la BM a intensifié sa collaboration avec le Ministère de l'Intérieur pour l'appuyer dans la réforme du **Fonds de Lutte contre les Catastrophes Naturelles**.
- En 2016, la BM a approuvé un nouveau prêt de **200 millions de dollars** en soutien à la mise en œuvre de la réforme des politiques de gestion des risques de catastrophes naturelles au Maroc

# Impact des Catastrophes Naturelles

Evaluation probabiliste de l'impact économique (MnhPRA):

	Impact – Evenements extrêmes (millions DH)	PIB (%)
Séismes	155,114	19.4%
Inondations	49,638	6.2%
Tsunamis	85,263	10.7%



# Prêt 200 million \$ US: Gestion Intégrée des Risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience

---

- 1. La promotion de la réforme institutionnelle et du renforcement de capacités**
  - ❑ Une structure de gouvernance améliorée pour le FLCN et un processus plus transparent d'allocation de financement
- 2. Incitation au développement des activités de réduction des risques de catastrophes naturelles**
  - ❑ Un co-financement par le FLCN d'activités de la prévention des risques (structurels ou non structurel) menées par des acteurs locaux et nationaux
- 3. Amélioration du financement et de l'assurance contre les risques de catastrophes naturelles**
  - ❑ Un programme national d'assurance contre les événements catastrophiques afin d'assurer 6 millions de personnes au Maroc

# Les Objectifs de la Réforme du FLCN

---

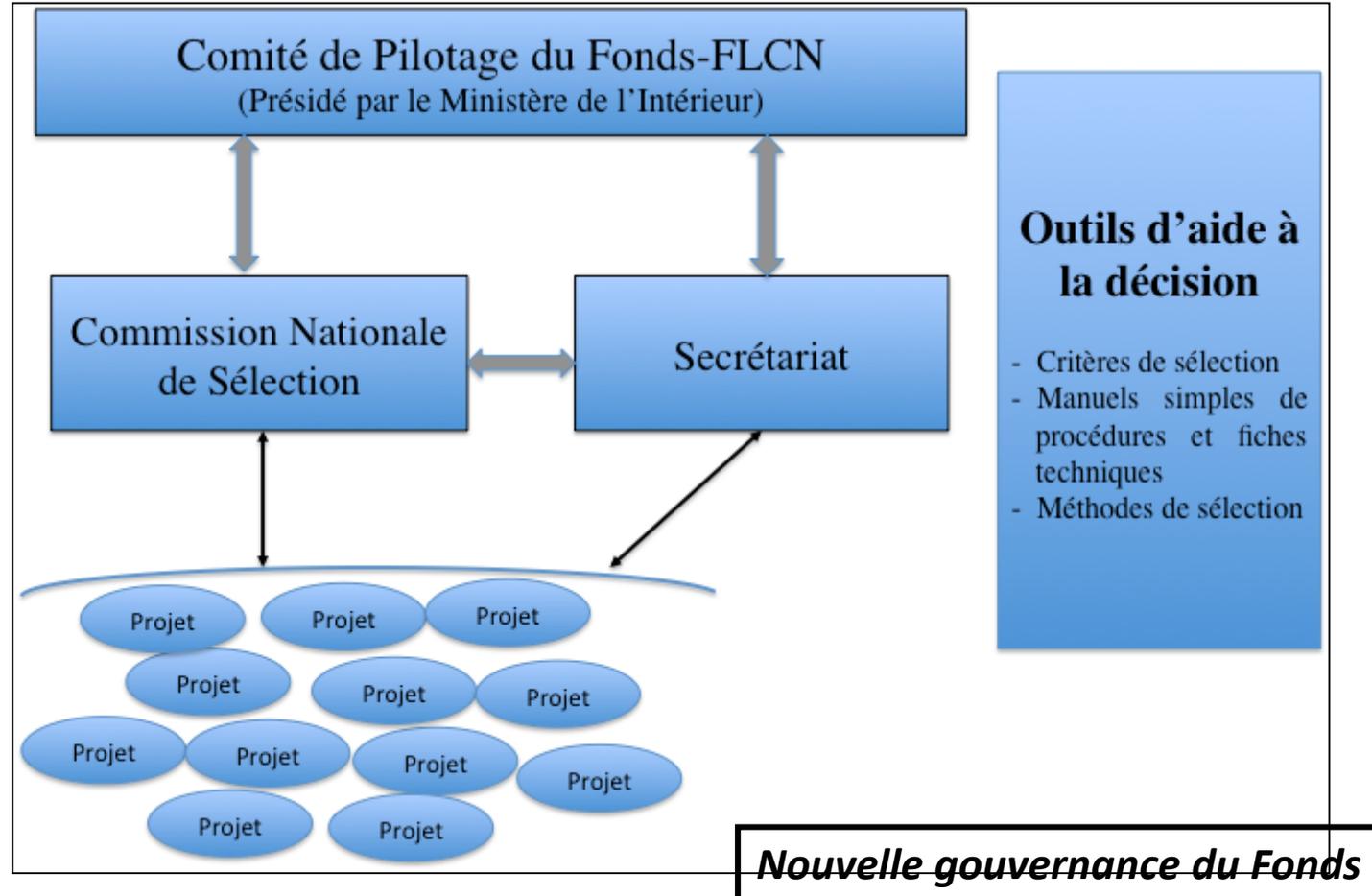
- Le FLCN est un fonds créé en 2009 en réponse à une série de catastrophes naturelles au Maroc:
  - Un instrument financier dédié à la gestion des risques naturels, en particulier les actions de réparation et de gestion de crise (ex-post)
  - Environ 200 millions de dollars pour le premier programme d'allocation 2009-2012
- Trois leçons de la 1<sup>er</sup> période 2009-2012:
  - Une **approche sectorielle** : on a constaté une fragmentation des projets de gestion des risques menés sans coordination entre les différents secteurs et départements
  - Une **approche centralisé** : on a constaté l'absence de rôle important des collectivités locales
  - Une **approche d'intervention ex-post** : on a constaté les actions financés par le FLCN étaient beaucoup axées sur la gestion de crise et les réparations

# Le “FLCN Reformé” – un Fonds National pour la Résilience

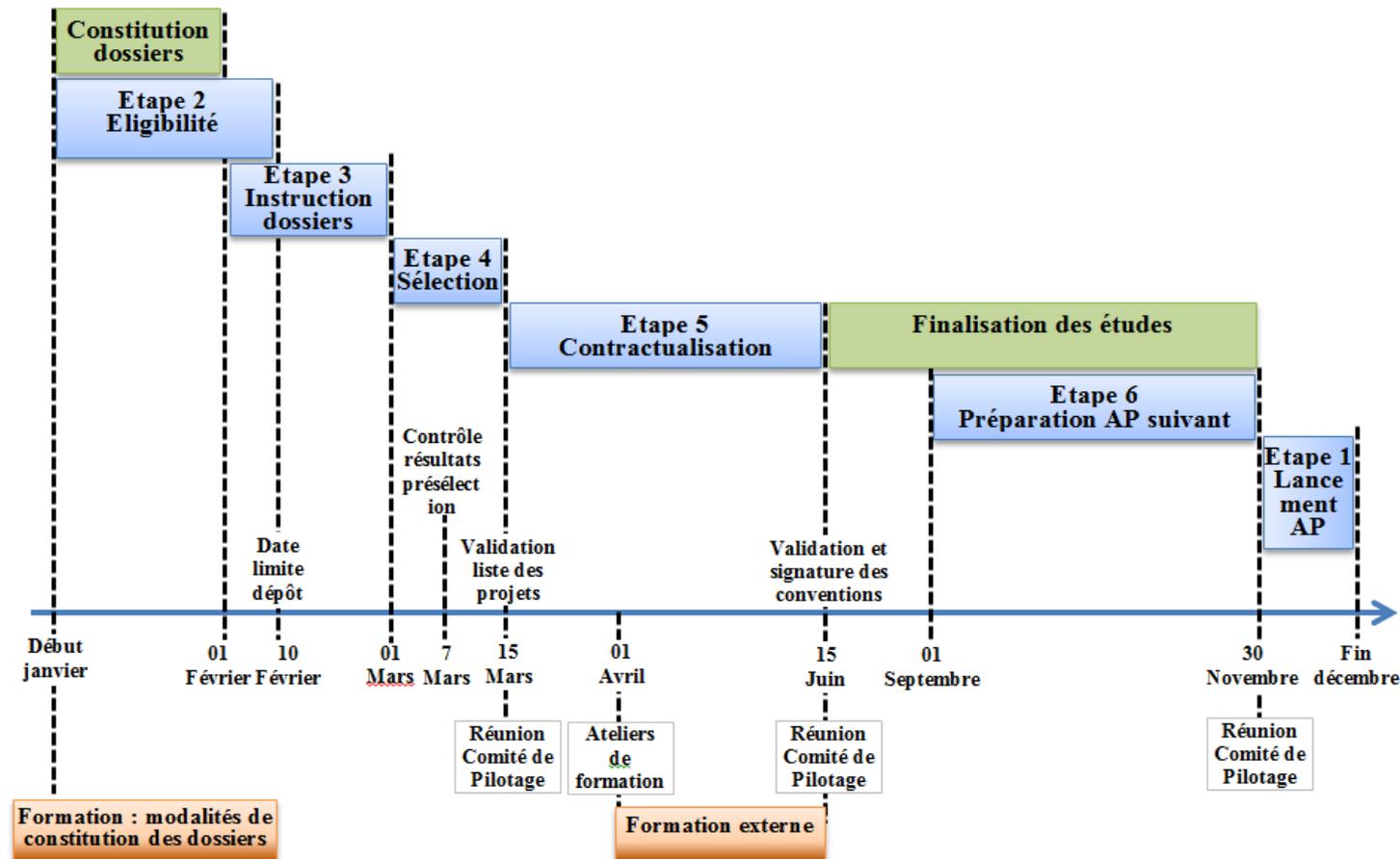
---

- Le tournant stratégique en 2014 - la nouvelle approche:
  - Une approche orientée sur **la prévention** plus que sur l'intervention ex-post
    - Vue l'évidence que les projets de prévention ex ante pourraient produire un **retour sur investissement tout-à-fait significatif pour le gouvernement**
  - Une approche qui met l'accent sur les **actions au niveau local et les collectivités territoriales**
    - Vue l'évidence que l'impact des catastrophes naturelle est ressentie plus fortement au niveau local en particulier dans les villes
  - Une **amélioration de la gouvernance du FLCN** et un processus **d'allocation des ressources plus transparents**, à travers un processus d'« **Appel à Projets** » annuel
  - Un **principe du co-financement** des projets permet une répartition des coûts entre plusieurs entités: financement de 50 à 70% du coût des projets par le FLCN

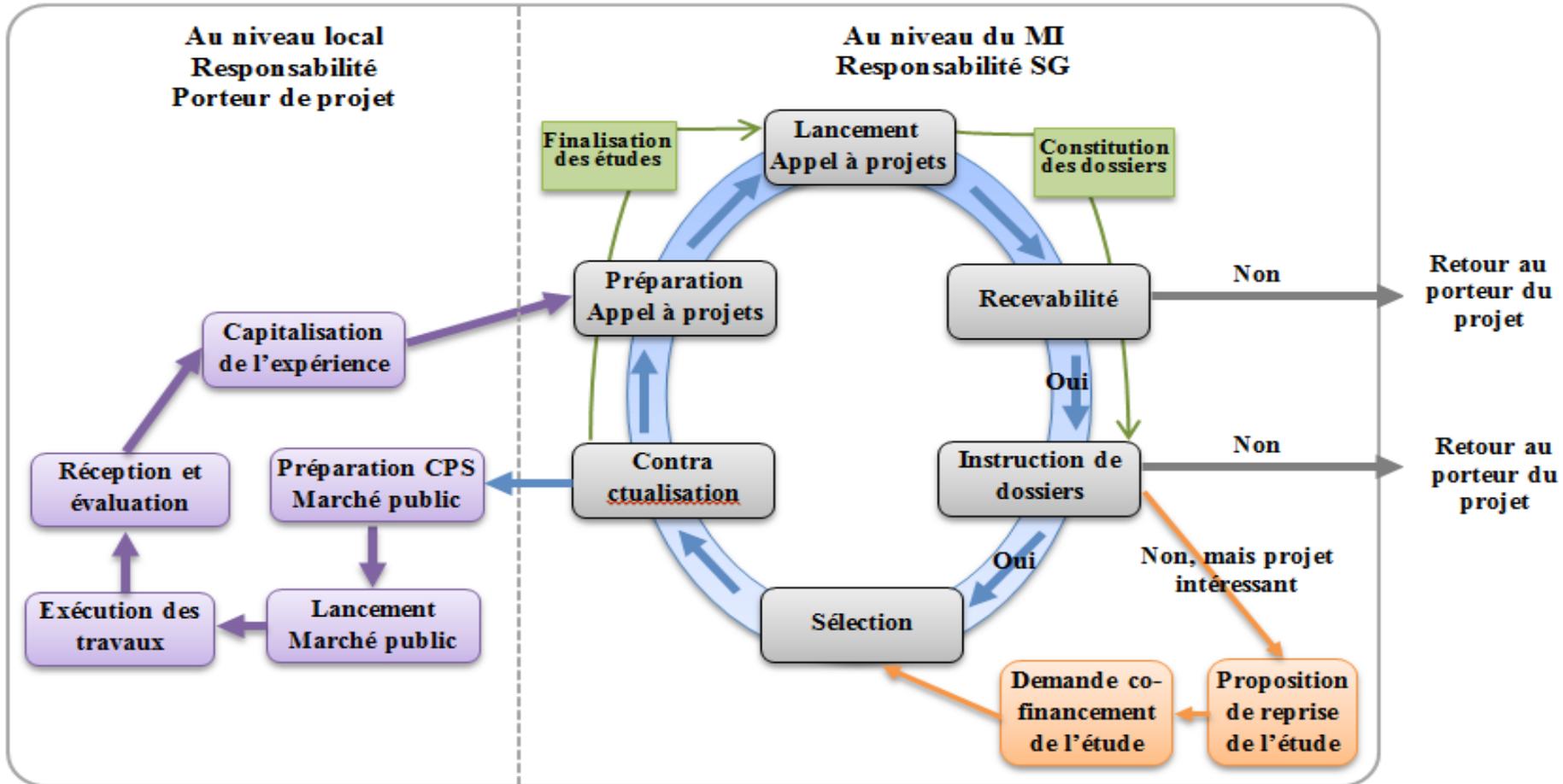
# La Gouvernance du “FLCN Reformé”



# Le Cycle de “l’Appel à Projets” : Le Processus commence ce Nov pour 2017



# Le Processus "Learning by Doing"



# Type de Projets a Financer: Seulement des Projets de PREVENTION!

## Projets Structurels

- Infrastructures de protection contre les inondations
- Elévation des infrastructures publiques exposées aux inondations (bâtiments publics, ponts, aéroports, ports, etc.).
- Mise à niveau parasismique de bâtiments publics
- Stabilisation ou confortement des sols exposés aux risques de glissements de terrain ou d'érosion.
- Infrastructures de prévention de l'érosion côtière (renforcement des barrières naturelles, digues)

## Projets Non-structurels

- Plans de réduction des risques de catastrophes naturelles pour un territoire pertinent
- Plan détaillé d'alerte, d'évacuation et de gestion de crise
- Amélioration des réglementations pour renforcer la résilience et structure dédiée pour suivre l'application de ces réglementations (zonage, codes de construction, etc.).
- Cartographie des risques pour identifier plus précisément les zones à risques d'inondations, etc.
- Systèmes d'alerte précoce

# Critères d'Eligibilité et de Sélection

---

## ❑ Il y a 3 critères d'éligibilité:

- i) le porteur du projet doit être un département ministériel, un établissement public, une entreprise publique ou une **Collectivité territoriale** ; ii) la demande de co-financement doit respecter un certain plafond (% et valeur absolue); iii) Les mesures prévues ne portent pas d'atteintes négatives importantes sur la population et l'environnement et l'assiette foncière du projet est totalement assainie.

## ❑ 5 Critères de sélection :

1. ***La réduction des risques de catastrophe naturelle avec des résultats anticipés clairement définis (Critère de Pertinence)***
2. ***Une étude technique viable et mise à jour est disponible (Critères de Faisabilité)***
3. ***Les coûts estimatifs sont adéquats et correctement justifiés (Critère Financier et Economique)***
4. ***L'impact environnemental et social est évalué selon un canevas préétabli (Critère environnemental et Social)***
5. ***Un partenariat couvrant la totalité des besoins du sous-projet est clairement établi (Critère de Coopération et de Partenariat)***

# Co-financement et Montant des financements

---

- ❑ **Co-financement des projets de réduction des risques par la voie de l'Appel à projet**
  - ❑ 15 millions de dollars (150 mi DH) seront alloués annuellement pour financer des projets éligibles au financement FLCN – pour 2017 plus!
  - ❑ Ce co-financement fera effet de levier pour d'autres sources de financement: Le FLCN contribuera jusqu'à 50 à 70% du cout total des projets éligibles
  - ❑ Au moins 10% des ressources du FLCN sera alloué à des projets non-structurels
- ❑ Certains projets seront co-financés par le FLCN en dehors de l'appel sous certaines conditions (et à condition que pas plus de 20% des ressources du FLCN ne soit alloué à ces projets)

# Une nouvelle politique de gestion des risques de catastrophes au Maroc

---

- Cette coopération entre le Gouvernement du Maroc et la BM s'inscrit dans un **moment général de réflexion et de changement de vision** concernant les politiques de gestion des risques de catastrophes naturelles au Maroc:
- La publication de plusieurs études en 2016: **l'étude de l'OCDE** sur la Gestion des risques au Maroc, le rapport de la **Cour des Comptes** relatif à l'évaluation de la gestion des catastrophes naturelles.
- La dynamique de la **COP22!**

*>>>>> La volonté du Gouvernement du Maroc de développer une Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des risques de Catastrophes Naturelles et de la Résilience: cette stratégie sera alimentée en partie par l'expérience du fonds FLCN.*



**WORLD BANK GROUP**

**Merci pour votre attention!**

**شكرا !**

---